



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



C'est ici que
j'aimerais m'installer,
c'est possible ?

Nous savons qu'un artisan
donne vie au territoire,
alors pourquoi pas en
centre-ville, en zone rurale
ou dans un quartier ?



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN
04 74 47 49 00
contrat.artisanat@cma-ain.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contrat.artisanat@cma-loire.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contrat.artisanat@cma-allier.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contrat.artisanat@cma-drome.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contrat.artisanat@cma-isere.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contrat.artisanat@cma-74.fr

Dans le cadre du Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat travaille de concert avec les collectivités territoriales pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises artisanales au cœur des territoires.



Dynamisation des territoires

Répondant à une logique de proximité, l'action « Dynamisation des territoires » permet d'accompagner un collectif d'entreprises et une collectivité territoriale pour développer l'activité artisanale. Elle contribue à dynamiser le territoire aussi bien en zone rurale, qu'en centres-villes ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les objectifs

- Faciliter l'implantation d'entreprises artisanales en permettant à des porteurs de projets de tester leur concept
- Améliorer les services à la population grâce à l'installation d'entreprises artisanales
- Lutter contre la vacance commerciale dans les centres-villes, les centres-bourgs et les quartiers
- Participer à l'animation du territoire

Les +

POUR LES ENTREPRISES

- Bénéficier d'un soutien technique et institutionnel pour la mise en œuvre de son projet
- Développer une nouvelle offre artisanale et commerciale de proximité
- Expérimenter la mise en place d'un atelier ou d'une boutique collective, de manière éphémère ou permanente
- S'intégrer à une démarche d'accueil et d'implantation d'entreprises

POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Accompagner la stratégie de développement économique et d'aménagement de la collectivité territoriale
- Renforcer le tissu économique local
- Favoriser les synergies entre les entreprises et leur ancrage dans le territoire
- Bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour la mise en œuvre d'un projet collectif

Les étapes

Un collectif d'entreprises et une collectivité territoriale, porteurs d'un projet commun, peuvent être à l'initiative de cette démarche. Pour en étudier la faisabilité, élaborer le cahier des charges et le budget, ils doivent s'adresser à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement. L'action, s'inscrivant dans un cadre partenarial avec une collectivité territoriale, peut faire l'objet d'une gouvernance spécifique.

LE FINANCEMENT

Cette action s'inscrit dans un cofinancement Région - Collectivité territoriale - Chambre de Métiers et de l'Artisanat. La Région apporte un financement appelant un cofinancement d'une collectivité territoriale et une participation en temps agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui conduit l'action.